LA JUSTICE
Grand-Duché de Luxembourg

Parquet Luxembourg

Département économique
et financier

Luxembourg, le 26 novembre 2026

Concerne : **publication avis site internet**
N/réf.: **39574/26/CD**

Avis de non-restitution

Il est porté à la connaissance de la personne disant se nommer Ascim RUSTEM, actuellement sans domicile ni résidence connus, que le soussigné Procureur a décidé, conformément à l'article 32 (3) du Code pénal, de ne pas lui restituer un ou plusieurs objet(s) ou des fonds saisis dans le cadre de l'affaire mentionnée ci-dessus.

La décision de non-restitution peut être retirée, du lundi au vendredi, entre 08.00 heures et 12.00 heures, et entre 14.00 heures et 18.00 heures, au secrétariat du Parquet près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, bâtiment PL, Cité judiciaire, plateau du Saint Esprit.

Le présent avis fait courir le délai de recours contre ladite décision à compter du cinquième jour de sa publication, délai qui est d'**un (1) mois**. La contestation formulée à l'encontre de la décision de non-restitution doit être introduite endéans ce délai par requête adressée au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière correctionnelle et statuant en chambre du conseil, à l'adresse : Cité Judiciaire, Bâtiment TL, L- 2080 Luxembourg.

Pour le Procureur d'État

Pascale KAELL
Substitut principal

Adresse postale
Cité judiciaire
L-2080 Luxembourg

Adresse physique
Cité judiciaire
Bâtiment Ste. Sophie

T. +352 47 59 81- 2501 / 2490
pal.ecofin@justice.etat.lu
justice.lu